



# Promouvoir la pratique du vélo

## DESCRIPTIF

En plus de favoriser des déplacements sans voiture et l'utilisation de moyens de transport électriques, les hébergeurs peuvent promouvoir la pratique du vélo par la clientèle et le personnel dans le cadre d'une politique d'écomobilité. La promotion du vélo se traduit par plusieurs actions :

### Proposer un matériel adapté :

- mettre des vélos à disposition de la clientèle au sein de l'hébergement :
  - une préconisation est d'avoir 1 vélo pour 5 emplacements, unités de location ou chambres ;
  - comme détaillé dans la fiche 33, les hébergements peuvent disposer de leur propre matériel ou peuvent engager des partenariats avec des loueurs, avec des conditions de partenariat établies via des contrats (dépôt des vélos, livraison sur commande, SAV, assistance) ;
- prévoir des vélos adultes et enfants de différentes tailles (voire des triporteurs) ainsi que les équipements nécessaires (casques, siège enfant, remorque).

### Prévoir des services pertinents :

- mettre à disposition des cyclotouristes résidents ou itinérants des équipements adaptés : abri vélo sécurisé, kit de dépannage (avec pompe à vélo), espace entretien (lavage, réparation), recharge



possible des équipements électriques (batteries des vélos à assistance électrique, GPS, téléphone) ;

- mettre à disposition des itinérants des services de transfert des bagages, lavage et séchage du linge ;
- informer sur les itinéraires cyclables de la région et sites touristiques, les points de ravitaillement (ou proposer une offre de panier repas) ;

### Communiquer :

- informer la clientèle et le personnel des possibilités d'utiliser le vélo sur le territoire via le site internet et sur place ;
- candidater à la marque « Accueil Vélo » si l'hébergement est à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable ;
- se renseigner sur les possibilités de référencement par Vélo en France

### Inciter le personnel à la pratique du vélo :

- mettre en place le forfait mobilités durables (cumulable avec le remboursement des abonnements de transports urbains dans la limite de 400€/an) ;
- mettre à disposition gratuite du personnel des vélos pour venir travailler.



## INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé.
- Vélos, accessoires, kit d'entretien.



## RETOUR SUR INVESTISSEMENT

< 1 an.



## GAINS

- Location des vélos.
- Satisfaction de la clientèle et du personnel.
- Développement de la clientèle.
- Amélioration du cadre de vie.



## AIDES

- Forfait mobilités durables : prise en charge facultative par l'employeur des frais de transports domicile-lieu de travail réalisés avec certains moyens de transport jusqu'à 400€ par an, exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.
- ADEME : Subvention aux investissements « tourisme durable ».

## RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

**Loi mobilités du 26 décembre 2019** : création du forfait mobilité durable : prise en charge facultative par l'employeur des frais de transports domicile-lieu de travail des salarié.e.s réalisés avec certains moyens de transports (vélo, covoiturage, engins de free-floating, etc.) jusqu'à 400€ par an, exonéré d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.



### Hôtel Restaurant Spa du Tumulus – Carnac (56)

Partenariat avec 3 loueurs de vélos.

### Chambres d'hôtes Les Berges de Launay – Saint-Marcel (56)

Titulaire des labels Accueil Vélo et Rando Accueil  
Local fermé pour les vélos, outillage pour l'entretien et le dépannage d'urgence et partenaire spécialisé pour les réparations complexes.  
Location de vélos électriques.  
Information sur l'emplacement de l'hébergement et les itinéraires vélos et circuits VTT à proximité sur le site internet.  
Lien vers le site de La Bretagne à vélo.

### POINTS DE VIGILANCE

- Recenser les itinéraires existants.
- Trouver un partenaire fiable et définir avec précisions les conditions de partenariat.
- Entretenir les vélos.
- Communiquer sur les services proposés en amont et sensibiliser le personnel.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

- Attirer une clientèle adepte des vacances en mobilité douce.
- Développer l'activité commerciale « 4 saisons », notamment en début et fin de haute saison.

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Devenir « Accueil vélo » : [www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo](http://www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo).  
Vélo en France : <https://veloenfrance.fr/>.
- **Les tutos du slow tourisme d'ATOUT France (2017)** : réalisées avec l'aide du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), ces cinq vidéos de 5/6 mn font découvrir ou mieux connaître les filières porteuses du slow tourisme et de l'écotourisme (dont la filière vélo), leurs clientèles, leurs attentes, les composantes des produits idéaux et les clés de la réussite de projets en lien avec ces filières : <http://www.atout-france.fr/services/les-tutos-du-slowtourisme>.
- Forfait mobilités durables : [www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046).